

# Conseil du Centre

85<sup>e</sup> session, octobre 2021

CC 85/2/3 rev.

POUR DÉCISION

## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Financement initial des investissements institutionnels

1. Le présent document doit être lu en conjonction avec celui soumis à la réunion extraordinaire du Conseil de mai 2021<sup>1</sup>, qui proposait que les futurs programmes et budgets incluent une dotation pour le financement systématique d'investissements institutionnels dans le cadre de fonds de réserve affectés à des fins spécifiques. Il s'agit notamment d'investissements dans le Fonds d'innovation, le Fonds de développement informatique, le Fonds de financement des bourses et le Fonds pour l'amélioration du campus.
2. Les propositions de programme et budget pour 2022-23 incluent ces investissements institutionnels. Bien que les allocations proposées aux investissements institutionnels soient spécifiées dans le programme et budget, ces ressources seraient libérées sur une base annuelle. Le Centre aurait donc peu de financement dans le Fonds d'innovation, et le Fonds de développement informatique et le Fonds de financement des bourses seraient vides jusqu'à ce que le financement de l'exercice biennal soit complet. Le Fonds pour l'amélioration du campus présenterait quant à lui un solde d'environ 200 000 euros, une fois achevée la rénovation des pavillons Africa 10 et 11.
3. Pour s'assurer que le Centre dispose d'un niveau de financement adéquat dans chaque fonds de réserve pour soutenir ses opérations dans le cadre du nouveau modèle opératoire effectif janvier 2022, il serait désirable de commencer le financement des réserves dans l'exercice biennal courant.
4. Sous réserve de l'approbation des propositions de programme et budget 2022-23 par le Conseil à sa session d'octobre, y compris les investissements institutionnels qui y seront intégrés, la Direction sollicite également l'accord du Conseil quant au financement initial de chaque fonds de réserve selon les niveaux présentés en mai 2021 et indiqués au tableau 1 ci-après, à prélever sur les ressources prévues pour l'exercice biennal en cours:

---

<sup>1</sup> CC 84/1

**Tableau 1: Investissements institutionnels proposés**

Réserve	Objectif	Montant biennal (euros)
Fonds pour l'amélioration du campus	Répondre aux besoins d'investissement pour les travaux de rénovation du campus qui ne sont pas couverts par les budgets d'entretien ordinaire ou les contributions complémentaires du pays hôte	500 000
Fonds d'innovation	Promouvoir l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et investir dans d'autres actions innovantes jugées bénéfiques pour le Centre	400 000
Fonds de développement informatique	Prévoir des investissements périodiques dans l'infrastructure informatique et le renouvellement des logiciels qui ne font pas partie des dépenses de fonctionnement normales	300 000
Fonds de financement des bourses	Créer une réserve pour partager les coûts de la participation des mandants aux activités du Centre	1 200 000

5. Les résultats prévus pour 2020-21, tels que présentés dans les propositions de programme et budget pour 2022-23, indiquent une performance solide et durable dans le cadre du modèle opératoire adopté pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à l'évolution de l'environnement économique. Après 20 mois de l'exercice biennal, le Centre est convaincu que des ressources suffisantes seront disponibles pour commencer le financement systématique de ces réserves dans l'exercice biennal courant. Cependant, étant donné que le programme et budget 2020-21 adopté par le Conseil en octobre 2019 ne prévoyait pas de dépenses pour les investissements institutionnels, l'approbation du Conseil serait requise pour que de telles dépenses soient engagées conformément aux articles 6 et 7 du Règlement financier.
6. Les objectifs et paramètres généraux de chaque fonds de réserve sont énoncés à l'annexe I et, conformément à l'article 18 du Règlement financier, le Directeur établirait des procédures financières pour garantir leur utilisation optimale et veiller à ce que chaque demande d'utilisation de ces fonds soit étayée par une analyse de rentabilité appropriée reprenant également et le cas échéant tout impact futur sur les produits gagnés du Centre. Quant au fonds de financement des bourses, les allocations du fonds seraient si nécessaire sujettes à une consultation séparée avec le Bureau du conseil.
7. Des informations sommaires sur l'utilisation et les soldes disponibles seraient fournies annuellement dans les états financiers audités ou plus fréquemment, selon ce que déterminerait le Conseil.

#### **Point appelant une décision**

8. **Le Conseil est invité à approuver le financement initial des fonds de réserve au cours de l'exercice biennal 2020-21, comme indiqué dans le tableau 1.**

## Annexe I – Objectifs et paramètres de haut niveau

Fonds de réserve	Paramètres
Fonds pour l'amélioration du campus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations de rénovation et d'amélioration des infrastructures du campus non couvertes par les budgets d'entretien ordinaire ou les contributions du pays hôte</li> <li>• Investissements en matériel et équipement de nature capitale non financés par le gouvernement hôte</li> <li>• Financement de la contribution complémentaire du Centre aux futurs plans de rénovation du campus financés par le gouvernement hôte</li> </ul>
Fonds d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de nouvelles activités/nouveaux produits de formation pour répondre aux politiques, initiatives et développements nouveaux et émergents ainsi qu'à l'inclusion numérique</li> <li>• Développement de nouveaux outils de partage des connaissances, y compris expansion des modules d'apprentissage à distance autoguidés gratuits sur les normes internationales du travail, le dialogue social et le tripartisme, l'égalité des genres et l'inclusion sur le lieu de travail</li> <li>• Développement de nouveaux produits concernant les activités non liées à la formation conduisant à de nouvelles offres</li> <li>• Développement de nouveaux processus opérationnels menant à des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources</li> </ul>
Fonds de développement informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises à niveau majeures des infrastructures informatiques et de communication</li> <li>• Remplacement du matériel et des plateformes obsolètes sous-tendant les systèmes critiques</li> <li>• Investissements dans les nouvelles technologies, y compris l'inclusion numérique</li> <li>• Développement de nouvelles initiatives informatiques stratégiques à grande échelle</li> </ul>
Fonds de financement des bourses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourses partielles pour couvrir les frais didactiques et/ou les dépenses logistiques des représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements afin de promouvoir le tripartisme, le dialogue social et les normes internationales du travail</li> <li>• Bourses partielles pour couvrir les frais didactiques et/ou les dépenses logistiques des participants afin de promouvoir l'égalité des genres et la diversité sur le lieu de travail</li> <li>• Bourses partielles pour couvrir les frais didactiques et/ou les dépenses logistiques d'un nombre limité de participants des pays les moins avancés aux activités du Centre</li> </ul>